BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°108 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT CODE DES DOUANES DU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Mahamoudou SALOGO** rapporteur.

Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 21 février de 12 heures 04 minutes à 12 heures 45 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant code des douanes du Burkina Faso.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Mahamoudou SALOGO, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 17 et vendredi 21 février 2025.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. <u>Audition du Gouvernement</u>

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont essentiellement porté sur :

- le mécanisme mis en place par la douane pour obtenir les renseignements préalables concernant les voyageurs et qui pourront intensifier la lutte contre le crime organisé et le grand banditisme transfrontalier à travers la procédure de la livraison surveillée et de l'infiltration ;

- l'implication des forces de défense et de sécurité ainsi que de la Coordination nationale de lutte contre la fraude dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;

- l'impact de ce nouveau code sur le niveau de mobilisation des recettes ;

- la base de suivi des marchandises mise en place actuellement ;

- les conséquences douanières résultant du retrait de notre pays de la CEDEAO et les dispositions prises pour pallier ces conséquences ;

- la non prise en compte des modifications intervenues dans le cadre des lois de finances de l'année dans l'exposé des motifs ;

- les avantages de l'adhésion de notre pays à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

- l'effectivité de la mise en place du comité national chargé de faciliter la coordination et la mise en œuvre de l'AFE au plan interne ainsi que leur bilan en termes de mise en œuvre de l'Accord au plan interne ;

- les motivations de la réduction à la baisse du quantum de certaines peines ;

- la prise en compte des petits commerçants et des acteurs du secteur informel dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;

- le coût du Plan stratégique de la DGD ainsi que son état de mise en œuvre ;

- la signification de « armes de destruction massive » et la méthode de lutte contre la prolifération de ces armes prévue par l'Administration des douanes ;

- la non prévision des voies de recours administratif figurant dans l'actuel code des douanes ;

- les mécanismes mis en place par le Gouvernement pour assurer la fiabilité des statistiques sur les volumes des exportations et des importations au Burkina Faso ;

- les critères de détermination de la vérification partielle ou intégrale des marchandises ;

- le montant des admissions en non-valeur au niveau du service des douanes sur les trois dernières années ;

- le montant de la dette douanière sur les trois dernières années et les mécanismes mis en place pour leur recouvrement ;

- les actions entreprises par le Gouvernement pour encadrer l'importation, le stockage illicite, la vente des explosifs et autres produits hautement dangereux pour les populations ;

- les raisons évoquées par le Gouvernement pour le renvoi systématique des modalités d'application du présent code aux textes communautaires ;

- l' évaluation du coût financier des régimes suspensifs douaniers ;

- l'impact des régimes économiques sur la croissance économique et la création des emplois ;

- l'estimation des pertes financières liées à la fraude douanière ;

- l' apport de ce nouveau code à l'Administration douanière ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour mettre à la disposition de l'Administration douanière, les infrastructures et les ressources humaines nécessaires pour l'atteinte des différents objectifs ;

- le caractère dissuasif des sanctions administratives ;

- l’existence de mesures préférentielles en matière d’importation de matériels spécifiques pour les personnes handicapées dans ce présent projet de code des douanes ;

- la digitalisation au sein de l’Administration douanière ;

- les difficultés liées à la lutte contre la fraude douanière et la criminalité transfrontalière ;

- la prise de mesures pour protéger les agents des douanes effectuant une mission d’infiltration, pendant et après ladite mission ;

- le sort réservé aux véhicules ou autres moyens de transport ayant bénéficié d’une franchise totale ou partielle des droits et taxes pour des œuvres sociales ou humanitaires une fois la mission terminée.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l’issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l’analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l’adoption de ce projet de loi permettra :

- de moderniser l’Administration douanière ;

- d’améliorer la mobilisation de recettes au profit du budget de l’Etat ;

- à notre pays, le Burkina Faso, de se conformer aux instruments supra nationaux régissant l’activité douanière.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 février 2025

La Présidente

Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO

Le Rapporteur

Mahamoudou SALOGO

Séance d'appropriation du projet de loi : 17/12/2024

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLO Ousmane	Membre
7.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
8.	LOMPO Dafidi David	Membre
9.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
10.	NANA Basile	Membre
11.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
12.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
13.	SANOU Yaya	Membre
14.	SOULAMA Ousséni	Membre
15.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés absents excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	DIALLA Moumouni	Membre	Mission
2.	GUITI Lassina	Membre	Atelier à Ziniaré
3.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre	Présentation de l'ASVOVIG (lancement des activités)
4.	KINDA Mickaël	Membre	Maladie

Liste des députés absents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUARE Samadou	Membre

Séance d'adoption du rapport : 21/02/2025

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
3.	DIALLA Moumouni	Membre
4.	DIALLO Ousmane	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
6.	GUITI Lassina	Membre
7.	LOMPO Dafidi David	Membre
8.	OUARE Samadou	Membre
9.	NANA Basile	Membre
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
12.	SANOU Yaya	Membre
13.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre

Liste des députés absents excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	BALBONE Boubacar	Vice-président	Repos médical
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2e Secrétaire	Participation rites coutumiers
3.	KINDA Mickaël	Membre	Congé maladie
4.	SOULAMA Ousséni	Membre	Congé maladie
5.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre	Comité technique de de rédaction des textes des sessions confédérales des Parlements des pays membres de l'AES
6.	ZOUNGRANA Daniel	Membre	Comité technique de de rédaction des textes des sessions confédérales des Parlements des pays membres de l'AES

Liste des députés absents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre

Liste du personnel de l'Administration

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Membre du bureau des experts
3.	BERE Aristide	Membre du bureau des experts
4.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZIDNABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison